



## **SECTION SPORTIVE SCOLAIRE**

### **GYMNASTIQUE SPORTIVE**

Collège Joseph Fontanet  
21 rue de la gare  
73460 Frontenex

En partenariat avec l'Avant-Garde Albertville Gymnastique  
Gymnase de la plaine de Conflans  
13 rue Lieutenant Gustave Eysseric 73200 Albertville

- 1) Objectifs de la section sportive GYMNASTIQUE SPORTIVE page 2
- 2) Organisation de la section sportive page 3
- 3) Modalités de recrutement et constitution du dossier page 4
- 4) Annexe 1 : fiche de renseignements
- 5) Annexe 2 : fiche pédagogique
- 6) Annexe 3 : fiche sportive
- 7) Annexe 4 : autorisation parentale
- 8) Annexe 5 : Règlement Intérieur de la Section Sportive Scolaire Gymnastique

## 1) OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE - GYMNASTIQUE SPORTIVE

*La section sportive scolaire offre aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale.*

*Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 30/04/2020*

D'une part, les objectifs de la section sportive scolaire sont d'amener les élèves à développer l'entraide, le partage et la cohésion de groupe ainsi que la confiance en soi et l'estime de soi.

C'est aussi inscrire l'élève dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant d'une discipline sportive pour comprendre le sens de l'effort et de la persévérance tout en se faisant plaisir. La fréquentation d'une section sportive scolaire par un élève doit être pour lui un facteur d'équilibre, d'épanouissement, d'intégration et de réussite scolaire.

*Tous les élèves désireux de pratiquer l'activité proposée dans la section sportive scolaire de leur choix peuvent faire acte de candidature auprès du chef d'établissement. L'affectation relève de sa compétence, après consultation de l'équipe EPS, des instances fédérales partenaires du projet et dans le respect du calendrier fixé par les services rectoraux. Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif parcours particulier de l'élève.*

*Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 30/04/2020*



Les responsables légaux des élèves, hors secteur du Collège Joseph Fontanet, intéressés par une inscription en section sportive sont invités à formuler une demande de dérogation à la carte scolaire auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Ils doivent faire parvenir cette demande via l'établissement d'origine de l'élève (école ou collège) en indiquant le motif : « parcours particulier de l'élève ».

Attention, l'admission en section sportive se fera après l'inscription au collège, un refus pour la section sportive en raison d'un manque de place ne permettra pas un retour vers le collège de secteur.

La section sportive scolaire du Collège Joseph Fontanet recherche prioritairement des élèves inscrits dans un club sportif et pratiquant en loisir ou en compétition la gymnastique sportive. La motivation sera le critère primordial pour l'admission de l'élève.

Le dispositif est ouvert à des élèves volontaires, motivés, ayant une capacité d'organisation et de gestion du travail scolaire en relation avec le temps de pratique imposé.

Les compétences et connaissances acquises grâce à cet enseignement sont reconnues et validées par :

- une qualification de « jeune officiel » UNSS ;
- une mention dans le livret scolaire unique de l'élève ;
- une appréciation sur le bulletin trimestriel.

## 2) ORGANISATION DE LA SECTION SPORTIVE

Les élèves de la section sportive scolaire sont regroupés dans une même classe sur chaque niveau d'étude. Ils suivent tous les cours de leur niveau et pratiquent en plus 3h d'entraînement par semaine sur le temps scolaire et périscolaire (probablement les mardis de 15h30 à 18h30).

L'entraînement technique de gymnastique, sous la responsabilité de l'enseignant d'EPS du collège Stéphane EMPEREUR, est encadré par Yanis PERRIN éducateur sportif agréé FFGYM (brevet d'état) du club de l'AGAGYM (Avant Garde Albertville Gymnastique).

Les entraînements ont lieu au gymnase de la plaine de Conflans, 13 rue Lieutenant Gustave Eysseric 73200 ALBERTVILLE (transport en bus à l'aller) et également au gymnase des Grands Champs, 19 rue de la Gare 73460 FRONTENEX. Le planning sera donné en début d'année.

**ATTENTION** : il n'y a pas de retour au collège en bus à la fin de l'entraînement.

Les élèves de la section sont vivement incités à adhérer à l'association sportive du collège et de participer aux compétitions UNSS au cours de l'année.

Lors des entraînements, les élèves sont tenus d'appliquer le règlement intérieur, du collège et du club encadrant. Les cours sont obligatoires et toute absence doit être justifiée à la vie scolaire du collège. Le comportement des élèves devra donc être exemplaire en classe, pendant les temps de vie scolaire et pendant les entraînements.

Les enseignants, les éducateurs sportifs et le médecin scolaire le cas échéant se réservent le droit de modifier le nombre d'entraînement par semaine si l'élève se blesse, est fatigué ou si ses résultats scolaires deviennent inquiétants. Un suivi par un médecin est fortement conseillé au cours de l'année.

Concernant le travail scolaire, les élèves seront acceptés en priorité au CDI ou en salle d'étude pour faire leurs devoirs sur les temps de pause ou en cas d'absence d'un professeur. L'entraide sera favorisée entre les élèves et les adultes de l'établissement seront sensibilisés à la problématique de ces élèves pour les aider dans le suivi de leur travail, si besoin.

Dans un souci de respect du rythme de l'élève, et en raison de contraintes fortes sur l'emploi du temps de l'établissement, l'inscription en section sportive scolaire gymnastique sportive n'est pas compatible avec le suivi d'un autre enseignement optionnel proposé par le collège (Allemand bilingue en 6°, Cadets de la Sécurité Civile en 5°, Langue et Culture Européenne à partir de la 5°, Langue et Culture de l'Antiquité à partir de la 5°).

### 3) MODALITES DE RECRUTEMENT

#### 3.1 DOSSIER

Le dossier de candidature devra être complété et remis au collège le mardi 16 juin au plus tard.

#### PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Annexe 1 : Fiche de renseignements du candidat
- Annexe 2 : Fiche pédagogique de l'établissement d'origine, complétée par les enseignants (école ou collège)
- Annexe 3 : Fiche sportive du club, le cas échéant, complétée par l'entraîneur (pour tous) et le professeur d'EPS (pour les futurs 5è, 4è, 3è)
- Annexe 4 : Fiche de candidature signée par les représentants légaux de l'élève.
- Annexe 5 : Règlement Intérieur de la section signé par l'élève et ses représentants légaux.
- Pour les élèves non scolarisés au Collège Joseph Fontanet en 2025-2026 : les photocopies des deux premiers bulletins trimestriels (ou celui du 1<sup>er</sup> semestre) de l'année en cours.

#### 3.2 EVALUATION DE LA MOTIVATION ET DES PREDISPOSITIONS

Les élèves dont le dossier sera déposé au collège, seront invités à exposer leurs capacités à l'occasion d'une brève démonstration gymnique et à démontrer leur motivation lors d'un entretien le mardi 23 juin avec la commission de recrutement qui comprend Stéphane Empereur, professeur coordonnateur, et un personnel du collège représentant du chef d'établissement.

#### 3.3 RESULTATS

La candidature finale sera étudiée en commission avant la fin de l'année scolaire et les résultats seront transmis aux familles courant juillet par courrier ou par mail.

Les élèves qui seront acceptés dans la section sportive devront apporter un certificat médical les autorisant à la pratique de la gymnastique sportive à un haut niveau d'entraînement et en compétition.

Ce certificat est obligatoire et devra être apporté si possible le jour de la rentrée scolaire 2026.

#### **DOSSIER DE CANDIDATURE ANNEE 2026-2027**

#### **LE DOSSIER COMPLET EST A DEPOSER AU COLLEGE :**

- Le mardi 16 juin 2026 pour les élèves qui entrent en 6°
- Le mardi 16 juin au plus tard pour les futurs 5°, 4° et 3°